



**PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE  
DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE FRANKLIN**

**Tenue le lundi 7 juin 2021 à 19 h 30**

**à laquelle sont présents :**

Messieurs les conseillers, Marc-André Laberge, Vincent Meloche, Yves Métras, Éric Payette, Sébastien Rémillard et Michel Vaillancourt, formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Douglas Brooks.

Monsieur Louis-Alexandre Monast, directeur général et secrétaire-trésorier est également présent.

**1. Ouverture de la séance ordinaire et adoption de l'ordre du jour**

*Après avoir constaté qu'il y a quorum, le maire Monsieur Douglas Brooks déclare la séance ouverte, cette dernière se tenant exceptionnellement à huis clos et par visioconférence, vu la crise sanitaire toujours actuelle. Il est 19h30.*

197-06-2021

**IL EST PROPOSÉ PAR** Marc-André Laberge

**APPUYÉ PAR** Vincent Meloche

**ET RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour tel que déposé par le secrétaire-trésorier:

1. Ouverture de la séance ordinaire et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2021
3. Période de questions
4. Direction générale
  - 4.1 Dépôt et présentation du rapport mensuel de mai de la direction générale
  - 4.2 Utilisation du vote par correspondance pour les électrices et les électeurs de 70 ans ou plus pour l'élection générale du 7 novembre 2021 et pour toute procédure recommencée à la suite de cette élection
  - 4.3 Soumission pour installation d'un système de clavier numérique extérieur pour porte Premiers répondants à la maison municipale
  - 4.4 Avis de motion - Règlement #414 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et une délégation de compétences et abrogeant le règlement #261
  - 4.5 Adoption du projet de règlement #414 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et une délégation de compétences et abrogeant le règlement #261
  - 4.6 Entente de location temporaire du Centre récréatif pour les besoins du CPE Abracadabra
  - 4.7 Modification de la résolution 150-04-2021 (gestion du compte bancaire Loisirs)
5. Greffe
  - 5.1 Avis de motion - modifiant le Règlement # 394 décrétant la gestion contractuelle
  - 5.2 Adoption du projet de règlement modifiant le règlement # 394 sur la gestion contractuelle
6. Ressources humaines
  - 6.1 Contrat d'intégration au travail d'un employé municipal
  - 6.2 Fin d'emploi de l'employée No. 180 (ajouté)
7. Finances
  - 7.1 Dépôt - résumé de l'examen du rôle d'évaluation foncière en vigueur
  - 7.2 Dépôt -MAPAQ- remboursement des taxes municipales/scolaires
  - 7.3 Dépôt -MAMAH- partage de la croissance d'un point de la taxe de vente du Québec
  - 7.4 Dépôt - Rapport du Maire 2019
  - 7.5 Approbation des comptes à payer et salaires (avril)
  - 7.6 Approbation des déboursés, comptes à payer et salaires (mai)
  - 7.7 Remboursement de taxes « trop payé »
  - 7.8 Annulation d'arriérage de taxes
8. Sécurité publique
  - 8.1 Dépôt - procès-verbal de la rencontre du mardi 25 mai du Service incendie
9. Transports et voirie
  - 9.1 Avis de motion - Règlement #415 abrogeant le règlement 347 sur la circulation des camions et des véhicules outils (modifié)
  - 9.2 Adoption du projet de règlement #415 abrogeant le règlement 347 sur la circulation des camions et des véhicules outils (modifié)
  - 9.3 Acceptation de la soumission pour travaux d'entretien de voirie (chemin Blackwood)
  - 9.4 Acte de servitude Hydro-Québec et Bell Canada
10. Hygiène du milieu
  - 10.1 Adoption - Rapport d'activités du mois de mai du Chargé de projet du réseau d'égout et d'aqueduc
11. Urbanisme et environnement
  - 11.1 Adoption du rapport d'activité de l'inspecteur municipal (avril)
  - 11.2 Adoption du rapport d'activité de l'inspecteur municipal (mai)
  - 11.3 Dépôt et adoption du procès-verbal du CCU de la séance du 13 mai 2021
  - 11.4 Demande de P.I.I.A. pour le 2750, rue de l'Éden



- 11.5 Demande de P.I.I.A. pour le 2235, rue des érables
- 11.6 Demande de P.I.I.A. pour le 3935, route 201
- 11.7 Demande de P.I.I.A. pour le 2508, rang Savary
- 11.8 Demande de P.I.I.A. pour le 1858, route 202
- 11.9 Demande de P.I.I.A. pour le 4095, rue de l'Église
- 11.10 Recommandation du CCU sur l'ajout de normes sur le bruit pour rendre applicable le règlement de nuisances
- 11.11 Recommandation du CCU sur l'ajout de catégories de bâtiments accessoires et de dépendances dans le règlement de zonage
- 11.12 Orientations du projet pilote de la rue de l'Église et passerelle vers l'Éden
- 11.13 Adoption du projet de règlement établissant les normes relatives à l'occupation et l'entretien des bâtiments
- 11.14 Avis de motion - Corrections des erreurs cléricales du Règlement de zonage
- 11.15 Avis de motion - Modifications des normes pour les bâtiments accessoires et dépendances
- 11.16 Avis de motion - Corrections des erreurs cléricales du Règlement de lotissement
- 11.17 Avis de motion - Modifications des opérations cadastrales affectées par les cessions pour fin de parc
- 11.18 Avis de motion - Modifications pour assujettir toutes les opérations cadastrales en zone PAE au Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble
- 11.19 Avis de motion - Modification du règlement de zonage 272 (remblai et déblai provenant d'un même terrain)
- 11.20 Avis de motion - Mise en place d'un règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble
- 11.21 Décision pour mise en place d'une Politique municipale amis des aînés
- 11.22 Adoption du premier projet de règlement modifiant le règlement sur les PIIA
12. Loisirs, culture et vie communautaire
  - 12.1 Confirmation d'engagement du Dépanneur Amigos pour la mise en place d'une halte publique
  - 12.2 Approbation du concept préliminaire de Sylvain Dubois - projet de structure monumentale
  - 12.3 Formation d'un comité de travail constitué d'élus et de citoyens dans le cadre du développement d'un réseau sentiers récréatifs et pedestres sur le territoire
  - 12.4 Dépôt de lettre et demande d'aide financière de la Paroisse St-Viateur de la communauté de St-Antoine-Abbé
13. Développement économique
14. Correspondance
15. Divers
16. Documents à consulter
  - 16.1 Rapport de l'an 9 en lien avec le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC du Haut-Saint-Laurent
  - 16.2 Procès-verbaux OH HSL des mois de Janvier, février, mars et avril 2021
17. Parole aux élus
18. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2021**

ATTENDU QU'une assemblée ordinaire du conseil municipal de Franklin a été tenue le mardi 3 mai 2021;

ATTENDU QU'un procès-verbal a été rédigé à cette occasion;

ATTENDU QUE ce procès-verbal a été remis aux membres du conseil et qu'ils attestent tous en avoir fait la lecture;

198-06-2021

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Métras et appuyé par le conseiller Vincent Meloche

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 3 mai 2021, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **3. Période de questions**

Puisque la séance est tenue à huis clos, l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 juin 2021 est affiché sur le site internet de la Municipalité afin que les citoyens en soient informés et puissent, s'ils le désirent, transmettre leurs commentaires ou questions sur les sujets présentés. De plus, tout(e) citoyen(ne) ayant une question relevant du conseil municipal, peut l'adresser par écrit à l'adresse électronique [info@municipalitedefranklin.ca](mailto:info@municipalitedefranklin.ca) avant 12h00 (midi) le jour même de la séance du conseil et elle sera répondue, à la période questions prévue à l'ordre du conseil.

Aucune question.

## **4. Direction générale**

### **4.1 Dépôt et présentation du rapport mensuel de mai de la direction générale**

ATTENDU QUE le directeur général a déposé au conseil municipal le rapport mensuel pour le mois de mai 2021;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu une copie dudit rapport et attestent tous en avoir fait la lecture;



199-06-2021 **II EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Michel Vaillancourt  
**APPUYÉ PAR** le conseiller Yves Métras

**ET RÉSOLU QUE** ce Conseil prenne acte dudit rapport. Il y a dispense de lecture du rapport lors de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**4.2 Utilisation du vote par correspondance pour les électrices et les électeurs de 70 ans ou plus pour l'élection générale du 7 novembre 2021 et pour toute procédure recommandée à la suite de cette élection**

**ATTENDU QUE** l'élection générale municipale aura lieu le 7 novembre 2021 en contexte de la pandémie de la COVID-19;

**ATTENDU QUE** que le directeur général des élections a édicté, conformément à l'article 3 de la *Loi visant à faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19* (L.Q. 2021, c. 8), le *Règlement modifiant certaines dispositions en matière municipale afin de faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19* ((2021) 153 G.O.Q. II, 2111B), lequel est entré en vigueur le 15 mai 2021 et modifie, notamment, certaines dispositions de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2) et le *Règlement sur le vote par correspondance* (RLRQ, c. E-2.2, r. 3) (ci-après : le *Règlement du DGE*); conformément au règlement #394 sur la gestion contractuelle, un appel d'offre sur invitation a été lancé à des entrepreneurs locaux;

**ATTENDU QUE** qu'en vertu du deuxième alinéa de l'article 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, tel que modifié par l'article 40 du *Règlement du DGE*, la municipalité peut adopter une résolution afin de permettre à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur sa liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin d'exercer son droit de vote par correspondance, si une telle personne en fait la demande ;

**ATTENDU QUE** que le cadre légal et réglementaire pour administrer cette modalité de vote est désormais fixé et en vigueur;

**ATTENDU QUE** qu'en vertu des troisième et quatrième alinéas de l'article 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, tels que modifiés par l'article 40 du *Règlement du DGE*, une résolution doit être prise au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet 2021 et une copie vidimée de celle-ci doit être transmise, le plus tôt possible après son adoption, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au directeur général des élections.

200-06-2021

**II EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Vincent Meloche  
**APPUYÉ PAR** le conseiller Michel Vaillancourt

**ET RÉSOLU** de permettre à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur la liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin qu'elle puisse voter par correspondance pour l'élection générale du 7 novembre 2021 et pour les recommencements qui pourraient en découler, si elle en fait la demande;

**DE** de transmettre à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au directeur général des élections une copie vidimée de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**4.3 Soumission pour installation d'un système de clavier numérique extérieur pour porte Premiers répondants à la maison municipale**

**ATTENDU** le règlement #394 sur la gestion contractuelle;

**ATTENDU** la soumission pour installation d'un système de clavier numérique extérieur pour porte Premiers répondants à la maison municipale de l'entreprise Portes de garage Trudeau;

201-06-2021

**II EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Yves Métras  
**APPUYÉ PAR** le conseiller Marc-André Laberge

**ET RÉSOLU QUE** ce Conseil accepte la soumission de l'entreprise Portes de garage Trudeau au montant de 436,00\$ plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**4.4 Avis de motion - Règlement #414 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et une délégation de compétences et abrogeant le règlement #261**

202-06-2021

Avis de motion est donné par le conseiller Vincent Meloche à l'effet que lui-même, ou en son absence un autre conseiller, déposera et présentera à une séance ultérieure un projet de règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et une délégation de compétences et abrogeant le règlement #261.



**4.5 Adoption du projet de règlement #414 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et une délégation de compétences et abrogeant le règlement #261**

ATTENDU QU'en vertu du deuxième alinéa de l'article 960.1 du Code Municipal du Québec, le conseil peut adopter un règlement en matière de contrôle et de suivi budgétaires;

ATTENDU QUE ce projet règlement doit prévoir notamment le moyen utilisé pour garantir la disponibilité des crédits préalablement à la prise de toute décision autorisant une dépense, lequel moyen peut varier selon l'autorité qui accorde l'autorisation de dépenses ou le type de dépenses projetées;

ATTENDU QUE le conseil considère qu'il est dans l'intérêt de la municipalité, pour assurer son bon fonctionnement, qu'un tel règlement soit adopté;

ATTENDU QU'un avis de motion et une présentation du présent règlement a été donné à la séance régulière du conseil municipal tenue le 7 juin 2021 par le conseiller Vincent Meloche ;

ATTENDU QUE le présent règlement abroge le règlement numéro 261 ainsi que tout amendement à cet effet;

203-06-2021 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Éric Payette, appuyé par le conseiller Vincent Meloche et résolu des membres présents

D'ADOPTER le projet de règlement # 414 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et une délégation de compétences.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**4.6 Entente de location temporaire du Centre récréatif pour les besoins du CPE Abracadabra**

ATTENDU le dépôt d'une correspondance de la directrice générale du CPE Abracadabra, Nancy Ashton, adressée au directeur général, en date du 1 juin 2021 en regard à une demande de location temporaire du Centre récréatif pour les besoins du CPE Abracadabra durant la complétion des travaux de rénovation majeure;

204-06-2021 II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Meloche

APPUYÉ PAR le conseiller Éric Payette

ET RÉSOLU QUE de mandater la direction générale à finaliser une entente de location temporaire du Centre récréatif pour les besoins du CPE Abracadabra;

QUE les frais de location du centre récréatif seront nuls;

QUE l'ensemble des coûts variables et fixes reliés aux opérations et activités dudit CPE soient couverts par le CPE pendant la période de location.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**4.7 Modification de la résolution 150-04-2021 (gestion du compte bancaire Loisirs)**

ATTENDU la résolution 150-04-2020;

ATTENDU le dépôt de la correspondance de Desjardins Entreprises quant aux options 1 et 2 pour la gestion du compte bancaire Loisirs;

205-06-2021 II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Meloche

APPUYÉ PAR le conseiller Marc-André Laberge

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise de fermer le compte Loisirs;

DE procéder avec l'option 1 qui est de fermer le compte des loisirs et de transférer les sommes dans un épargne à terme avantage entreprise au compte de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5. Greffe**

**5.1 Avis de motion - modifiant le Règlement # 394 décrétant la gestion contractuelle**

206-06-2021 Avis de motion est donné par le conseiller Vincent Meloche à l'effet que lui-même, ou en son absence un autre conseiller, déposera et présentera à une séance ultérieure un projet de règlement décrétant la gestion contractuelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5.2 Adoption du projet de règlement modifiant le règlement # 394 sur la gestion contractuelle**

ATTENDU QUE le règlement # 394 sur la gestion contractuelle a été adopté par la Municipalité le 11 février 2019;

ATTENDU l'entrée en vigueur du Projet de loi n° 67 qui oblige les municipalités à apporter des précisions avant le 25 juin 2021 quant aux mesures favorisant les biens et services québécois ainsi que les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec pour la passation de tout contrat qui comporte une



dépense inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique (105 700 \$);

**ATTENDU QUE** le conseil considère qu'il est dans l'intérêt de la municipalité, pour assurer son bon fonctionnement, qu'un tel règlement soit adopté;

**ATTENDU QUE** le Projet de loi n° 67 implique d'apporter des précisions à l'article 11.2 *Clauses de préférences, 11.2.1 Achats locaux et 11.2.2 Achats durables;*

**ATTENDU QUE** l'avis de motion relatif au présent Règlement a été dûment donné par la conseiller Vincent Meloche lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 7 juin 2021 et que le projet de Règlement a été déposé à cette même séance;

207-06-2021 **IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Vincent Meloche

**APPUYÉ PAR** le conseiller Éric Payette

**ET RÉSOLU** d'adopter ledit projet de règlement;

**DE** prévoir l'adoption du règlement modifiant le règlement #394 sur la gestion contractuelle au cours de la séance ordinaire du conseil municipal de juillet 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **6. Ressources humaines**

### **6.1 Contrat d'intégration au travail d'un employé municipal**

**ATTENDU** la demande de proposition dûment constituée et requise par Emploi Québec pour l'employé no. 214 ;

208-06-2021 **IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Éric Payette

**APPUYÉ PAR** le conseiller Yves Métras

**ET RÉSOLU QUE** ce Conseil accepte la responsabilité du projet C.I.T. 2021 présenté dans le cadre de cette mesure;

**QUE** ce Conseil autorise la direction générale à signer au nom de la Municipalité de Franklin tout document officiel concernant le projet, et ce, avec le gouvernement du Québec;

**QUE** la Municipalité de Franklin s'engage par son représentant à couvrir tout coût dépassant la contribution allouée par le gouvernement du Québec dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **6.2 Fin d'emploi de l'employée No. 180**

**ATTENDU** les multiples démarches effectuées par le Directeur général afin de permettre à l'employée No. 180 de rencontrer les exigences de la Municipalité avant de mettre un terme à son emploi;

**ATTENDU** les motifs relatés par le Directeur général et qui seront reproduits dans la lettre de fin d'emploi qui sera remise à l'employée No. 180;

**ATTENDU QUE** le Directeur général recommande le congédiement de l'employée No. 180;

209-06-2021 **IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Vincent Meloche

**APPUYÉ PAR** le conseiller Sébastien Rémillard

**QUE** la fin d'emploi de l'employée No. 180 interviendra le 14 juin 2021;

**QUE** le Directeur général, Monsieur Louis-Alexandre Monast, soit mandaté par les présentes pour finaliser les modalités de fin d'emploi;

**QUE** la firme Dunton Rainville soit mandatée afin d'accompagner la Municipalité dans tout litige éventuel ou toute situation liée à cette fin d'emploi.

**VOTANT CONTRE LA PROPOSITION:** Yves Métras, Marc-André Laberge et Éric Payette

## **7. Finances**

### **7.1 Dépôt - résumé de l'examen du rôle d'évaluation foncière en vigueur**

Après un examen objectif des rôles d'évaluation en vigueur, la FQM nous présente les explications générales et dresse un portrait du rôle.

### **7.2 Dépôt - Ministère des finances - remboursement MAPAQ - taxes municipales/scolaires**

Un document daté du 20 mai 2021 provenant du Ministère des Finances atteste du remboursement de taxes municipales/scolaires au montant de 248 528,24 \$. Ledit dépôt est prévu au 25 mai 2021.

### **7.3 Dépôt - Ministère des finances - remboursement taxes municipales/scolaires**

Un document daté du 14 mai 2021 provenant du Ministère des Finances atteste du partage de la croissance d'un point de la taxe de vente du Québec (TVQ). Ce paiement constitue la quote-part du programme de partage de la croissance d'un point de la TVQ, qui a été prévu à l'entente de Partenariat 2020-2024 : Pour des municipalités et des régions encore plus fortes. Le montant déposé sera de 13 230 \$.



#### **7.4 Dépôt - Rapport du maire 2019**

Le rapport du maire sur la situation financière au 31 décembre 2019 est présenté aux membres du Conseil.

#### **7.5 Approbation des comptes à payer et salaires (avril)**

210-06-2021

**II EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Vincent Meloche

**APPUYÉ PAR** le conseiller Yves Métras

**ET RÉSOLU** D'approuver la liste des comptes à payer au montant de 123 061,33 \$ déposée à la présente séance. Il y a dispense de lecture de cette liste;

D'approuver les salaires des employés municipaux et des élus totalisant 44 679,21 \$ pour la période du 21 mars au 24 avril 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **7.6 Approbation des déboursés, comptes à payer et salaires (mai)**

211-06-2021

**II EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Vincent Meloche

**APPUYÉ PAR** le conseiller Éric Payette

**ET RÉSOLU** D'approuver la liste des déboursés, du chèque no 25105 au chèque no 25153, du mois de mai pour un montant de 177 503,76 \$, que la liste des déboursés fasse partie intégrante du procès-verbal et qu'elle soit conservée dans un registre prévu à cet effet;

D'approuver la liste des comptes à payer au montant de 66 410,43 \$ déposée à la présente séance. Il y a dispense de lecture de cette liste;

D'approuver les salaires des employés municipaux et des élus totalisant 45 747,24 \$ pour la période du 26 avril au 29 mai 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **7.7 Remboursement de taxes « trop payé »**

**ATTENDU QUE** le propriétaire associé au matricule #F7590 39 2690 demande un remboursement de taxes municipales au motif qu'elles ont été payées en trop;

**ATTENDU QUE** le propriétaire associé au matricule #F7993 44 8177 demande un remboursement de taxes municipales au motif qu'elles ont été payées en trop;

**EN CONSÉQUENCE,**

212-06-2021

**II EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Sébastien Rémillard

**APPUYÉ PAR** le conseiller Michel Vaillancourt

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents;

**DE** rembourser au matricule F7590 39 2690 la somme de 607,81\$, et au matricule F7993 44 8177 la somme de 79,17\$ représentant le montant de taxes municipales payées en trop à la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **7.8 Annulation d'arriérage de taxes**

**ATTENDU QUE** le propriétaire associé aux matricules F7490 26 2191, F7491 31 3013, F7490 77 2981, F7490 56 7932, F7391 95 2317 demande un remboursement d'arriérages de taxes au motif que le paiement n'a pas été encaissé à la date de réception;

**EN CONSÉQUENCE,**

213-06-2021

**II EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Yves Métras

**APPUYÉ PAR** le conseiller Éric Payette

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents;

**DE** rembourser au citoyen concerné la somme de 22,51 \$ représentant le montant des arriérages non-justifiés pour le matricule F7491 31 3013;

**DE** rembourser au citoyen concerné la somme de 62,74 \$ représentant le montant des arriérages non-justifiés pour le matricule F7490 26 2191;

**DE** rembourser au citoyen concerné la somme de 67,99 \$ représentant le montant des arriérages non-justifiés pour le matricule F7490 77 2981;

**DE** rembourser au citoyen concerné la somme de 50,09 \$ représentant le montant des arriérages non-justifiés pour le matricule F7490 56 7932;

**DE** rembourser au citoyen concerné la somme de 198,24 \$ représentant le montant des arriérages non-justifiés pour le matricule F7391 95 2317.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **8. Sécurité publique**

#### **8.1 Dépôt - procès-verbal de la rencontre du mardi 27 avril du Service incendie**

Le procès-verbal du Service incendie est présenté au Conseil. Il y a dispense de lecture.



## 9. Transports et voirie

### 9.1 Avis de motion - Règlement # 415 abrogeant le règlement 347 sur la circulation des camions et des véhicules outils

214-06-2021

Avis de motion est donné par le conseiller Vincent Meloche à l'effet que lui-même, ou en son absence un autre conseiller, déposera et présentera à une séance ultérieure un projet de règlement en vue d'adopter le Règlement numéro 347-1 modifiant le règlement 347 sur la circulation des camions et des véhicules outils.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 9.2 Adoption du projet de règlement # 415 abrogeant le règlement 347 sur la circulation des camions et des véhicules outils

ATTENDU QUE le paragraphe 5° de l'article 626 du Code de la sécurité routière (RLRQ, c. C-24.2) permet à la municipalité d'adopter un règlement pour prohiber la circulation de tout véhicule routier dans les chemins qu'elle indique pourvu que cette prohibition soit indiquée par une signalisation appropriée;

ATTENDU QUE l'article 291 du Code de la sécurité routière (RLRQ, c. C-24.2) permet à la municipalité de restreindre ou d'interdire sur un chemin, dont elle est responsable de l'entretien, la circulation de tous ou de certains véhicules lourds;

ATTENDU QUE l'article 291.1 du Code de la sécurité routière (RLRQ, c. C-24.2) prévoit que la restriction ou l'interdiction de circuler prévue à l'article 291 peut être partiellement levée, par une signalisation appropriée, pour permettre de se rendre à un endroit où l'on ne peut accéder qu'en pénétrant dans la zone de circulation interdite afin d'y prendre ou d'y livrer un bien, d'y fournir un service, d'y exécuter un travail, d'y faire réparer le véhicule ou le conduire à son point d'attache;

ATTENDU QU'il est nécessaire de faire une mise à jour quant à la réglementation de la circulation des camions et des véhicules-outils sur les chemins publics dont l'entretien est à la charge de la municipalité afin d'assurer la protection du réseau routier, la sécurité des citoyens et la tranquillité des secteurs résidentiels;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné par le conseiller Vincent Meloche lors de la séance régulière du conseil tenue le 7 juin 2021; ATTENDU QU'il y a un ajout de l'interdiction de circulation des camions lourds et des véhicules outils empruntant la Montée Sharpe;

ATTENDU QUE cet ajout d'interdiction n'aura pas d'impact négatif sur le transport de matériaux des carrières et sablières toujours en opération sur le territoire municipal; ATTENDU QUE le présent règlement abroge le règlement numéro 347 ainsi que tout amendement à cet effet;

215-06-2021

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Métras, appuyé par le conseiller Éric Payette et résolu à la majorité des membres présents

D'ADOPTER le projet de règlement abrogeant le règlement 347 sur la circulation des camions et des véhicules outils.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 9.3 Acceptation de la soumission pour travaux d'entretien de voirie (chemin Blackwood)

ATTENDU le règlement #394 sur la gestion contractuelle;

ATTENDU le mauvais état de la chaussée à la hauteur du chemin Blackwood et du chemin Clinton;

216-06-2021

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Sébastien Rémillard

APPUYÉ PAR le conseiller Yves Métras

ET RÉSOLU QUE d'accepter la soumission de Pavages MCM pour travaux d'entretien de voirie au montant de 5 200,00 \$, plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 9.4 Acte de servitude Hydro-Québec et Bell Canada

217-06-2021

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Meloche

APPUYÉ PAR le conseiller Sébastien Rémillard

ET RÉSOLU QUE la Municipalité intervient à une servitude d'utilité publique à HYDRO-QUÉBEC et BELL CANADA contre une partie des lots 5 620 398 et 5 621 994 Cadastre du Québec appartenant à la Corporation VERGERS LEAHY INC. (ces lots pouvant faire l'objet d'une opération cadastrale);

QUE le projet d'acte de servitude soumis à cette assemblée, est dûment approuvé par les présentes;

QU'un membre de l'étude des Notaires Beauchamp, Cyr Inc. soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité, l'acte de servitude à intervenir en faveur de HYDRO-QUÉBEC et BELL CANADA ainsi que tout autre document approprié nécessaire pour donner effet à la présente résolution ou aux dispositions desdits actes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



## 10. Hygiène du milieu

### 10.1 Adoption – Rapport d’activités du mois de mai du Chargé de projet du réseau d’égout et d’aqueduc

ATTENDU le dépôt du rapport de mai du Chargé de projet du réseau d’égout et d’aqueduc;

218-06-2021 Il EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Meloche

APPUYÉ PAR le conseiller Sébastien Rémillard

ET RÉSOLU QUE ce Conseil adopte ledit rapport du mois de mai tel que déposé;

DE prendre acte des recommandations émises dans ledit rapport par le chargé de projet responsable du réseau d’égout et d’aqueduc.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

## 11. Urbanisme et environnement

### 11.1 Adoption du rapport d’activité de l’inspecteur municipal (avril)

ATTENDU QUE l’inspecteur a déposé au conseil municipal le rapport d’activité municipale d’avril de l’inspecteur municipal;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu une copie dudit rapport et attestent tous en avoir fait la lecture;

219-06-2021 Il EST PROPOSÉ PAR le conseiller Sébastien Rémillard

APPUYÉ PAR le conseiller Yves Métras

ET RÉSOLU QUE ce Conseil prenne acte dudit rapport. Il y a dispense de lecture du rapport lors de la séance.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

### 11.2 Adoption du rapport d’activité de l’inspecteur municipal (mai)

ATTENDU QUE l’inspecteur a déposé au conseil municipal le rapport d’activité municipale de mai de l’inspecteur municipal;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu une copie dudit rapport et attestent tous en avoir fait la lecture;

220-06-2021 Il EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Payette

APPUYÉ PAR le conseiller Marc-André Laberge

ET RÉSOLU QUE ce Conseil prenne acte dudit rapport. Il y a dispense de lecture du rapport lors de la séance.

QU’on assure d’intégrer des historiques d’activités d’inspections. Dorénavant à intégrer au rapport mensuel.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

### 11.3 Dépôt et adoption du procès-verbal du CCU de la séance du 13 mai 2021

ATTENDU QUE le procès-verbal de la séance du Comité consultatif d’urbanisme du 13 mai 2021 a été remis aux membres du Conseil et qu’ils attestent tous en avoir fait la lecture;

221-06-2021 Il EST PROPOSÉ PAR le maire Douglas Brooks

APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Meloche

ET RÉSOLU QUE ce Conseil prenne acte dudit procès-verbal. Il y a dispense de lecture du rapport lors de la séance.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

### 11.4 Demande de P.I.I.A. pour le 2750, rue de l’Éden

ATTENDU QUE les requérants ont déposé une demande de permis pour la construction d’une résidence unifamiliale dans le Quartier de l’Éden pour l’emplacement qui sera identifié 2750 rue de l’Éden;

ATTENDU QUE cette demande est assujettie à la réglementation sur les Plans d’Implantation et d’Intégration Architecturale;

ATTENDU QUE la demande est complète et qu’elle respecte les objectifs du PIIA;

ATTENDU QUE le CCU recommande de faire droit à cette demande;

222-06-2021 Il EST PROPOSÉ PAR le conseiller Sébastien Rémillard

APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Meloche

ET RÉSOLU D’AUTORISER la construction de cette nouvelle résidence telle que soumise.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

### 11.5 Demande de P.I.I.A. pour le 2235, rue des érables

ATTENDU QUE le requérant a effectué des travaux pour remplacer sa porte principale par une porte vitrée sans déposer une demande de permis;





ATTENDU QUE le requérant désire régulariser sa situation non conforme;  
ATTENDU QUE le requérant a fourni une image de la nouvelle porte;  
ATTENDU QUE cette demande est assujettie à la réglementation sur les Plans d'Implantation et d'Intégration Architecturale;  
ATTENDU QUE la demande respecte les objectifs du PIIA;  
ATTENDU QUE le CCU recommande de faire droit à cette demande;  
223-06-2021 II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Sébastien Rémillard  
APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Meloche  
ET RÉSOLU D'AUTORISER l'émission d'un permis de rénovation rétroactif afin de régulariser la situation du requérant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**11.6 Demande de P.I.I.A. pour le 3935, route 201**

ATTENDU QUE le requérant a déposé une demande de permis pour la construction d'un cabanon recouvert de tôle blanche;  
ATTENDU QUE cette demande est assujettie à la réglementation sur les Plans d'Implantation et d'Intégration Architecturale;  
ATTENDU QUE la demande respecte les objectifs du PIIA;  
ATTENDU QUE le CCU recommande de faire droit à cette demande;  
224-06-2021 II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Sébastien Rémillard  
APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Meloche  
ET RÉSOLU D'AUTORISER la construction d'un cabanon tel que demandé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**11.7 Demande de P.I.I.A. pour le 2508, rang Savary**

ATTENDU QUE le requérant a déposé deux demandes de permis pour la résidence au 2508, rang Savary;  
ATTENDU QUE ces demandes sont assujetties à la réglementation sur les Plans d'Implantation et d'Intégration Architecturale;  
ATTENDU QUE les demandes respectent les objectifs du PIIA;  
ATTENDU QUE le CCU recommande de faire droit à ces demandes;  
225-06-2021 II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Sébastien Rémillard  
APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Meloche  
ET RÉSOLU D'AUTORISER le remplacement du revêtement du cabanon et la construction d'une clôture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**11.8 Demande de P.I.I.A. pour le 1858, route 202**

ATTENDU QUE le requérant a déposé une demande de permis pour le remplacement des portes et fenêtres du bâtiment principal;  
ATTENDU QUE cette demande est assujettie à la réglementation sur les Plans d'Implantation et d'Intégration Architecturale;  
ATTENDU QUE la demande respecte les objectifs du PIIA;  
ATTENDU QUE le CCU recommande de faire droit à cette demande;  
226-06-2021 II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Sébastien Rémillard  
APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Meloche  
ET RÉSOLU D'AUTORISER la demande de rénovation du bâtiment principal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**11.9 Demande de P.I.I.A. pour le 4095, rue de l'Église**

ATTENDU QUE le requérant a déposé une demande de permis pour le remplacement de l'enseigne commerciale de la propriété;  
ATTENDU QUE cette demande est assujettie à la réglementation sur les Plans d'Implantation et d'Intégration Architecturale;  
ATTENDU QUE la demande respecte les objectifs du PIIA;  
ATTENDU QUE le CCU recommande de faire droit à cette demande;  
227-06-2021 II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Sébastien Rémillard  
APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Meloche  
ET RÉSOLU D'AUTORISER la construction de la nouvelle enseigne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**11.10 Recommandation du CCU sur l'ajout de normes sur le bruit pour rendre applicable le règlement de nuisances**

ATTENDU QUE M. Primeau a expliqué l'impossibilité d'appliquer le règlement #332 sur les nuisances sur les questions de bruit aux membres du CCU;  
ATTENDU QUE le règlement ne prévoit aucune norme à respecter pour l'application de cet article;  
ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la municipalité de définir une norme maximale aux limites du terrain pour le bruit afin de pouvoir la rendre applicable et opposable aux citoyens;



ATTENDU QUE les opinions des membres du CCU sont partagées sur cette question;  
ATTENDU QU'IL est reconnu par le gouvernement du Québec qu'un bruit au-delà de 60 décibels a des effets physiologiques et psychologiques négatifs pour les individus;  
ATTENDU QU'UNE modification au règlement de nuisances n'est pas assujettie à l'approbation référendaire;

228-06-2021

ATTENDU QU'UNE exemption pourrait être accordée aux producteurs agricoles;  
II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Sébastien Rémillard

APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Meloche

ET RÉSOLU DE NE PAS DONNER SUITE À LA RECOMMANDATION sur le règlement de nuisances afin d'établir des exemptions et des normes maximales pour le bruit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**11.11 Recommandation du CCU sur l'ajout de catégories de bâtiments accessoires et de dépendances dans le règlement de zonage**

ATTENDU QUE le règlement de zonage ne permet pas explicitement plusieurs types de bâtiments accessoires et de dépendances;

ATTENDU QUE les membres du CCU sont d'accord à l'unanimité qu'il faudrait modifier le règlement de zonage afin de permettre une plus grande panoplie de bâtiments accessoires et de dépendances dans la municipalité de Franklin;

ATTENDU QUE les modifications respectent les objectifs du Plan d'urbanisme;

229-06-2021

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Meloche

APPUYÉ PAR le conseiller Éric Payette

ET QUE CE CONSEIL MODIFIER le règlement de zonage afin d'autoriser plus de types de bâtiments accessoires et des dépendances.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**11.12 Orientations du projet pilote de la rue de l'Église et passerelle vers l'Éden**

ATTENDU les nombreuses plaintes de citoyens justifiant une étude approfondie sur la mise en place de mesure de sécurité afin de rendre la section de la rue de l'Église entre la route 209 et la route 202 plus sécuritaire et conviviale pour tous;

ATTENDU QU'une présentation de l'ensemble du projet pilote a été faite devant les élus municipaux le mardi 18 mai 2021;

ATTENDU QU'il y a eu consensus autour de l'implantation de trois (3) panneaux d'arrêt au coin de la rue du Parc et de la rue de l'Église et d'assurer une meilleure signalisation de l'intersection avec du marquage au sol par une artiste locale;

ATTENDU l'offre de service de l'artiste Audrey Bourdeau pour la création d'une œuvre au sol à l'intersection de la rue de l'Église et de la rue du Parc;

230-06-2021

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Meloche

APPUYÉ PAR le conseiller Éric Payette

ET RÉSOLU QUE ce Conseil mandate le Chef de la Voirie à mettre en place les orientations de signalisation du projet pilote en vue d'assurer la sécurité des usagers de la route et des piétons et de réviser l'ensemble des mesures mises en place d'ici janvier 2022 pour recadrer le projet, si nécessaire;

QU'on procède à l'installation d'une nouvelle signalisation de trois (3) panneaux d'arrêt à l'intersection de la rue de l'Église et de la rue du Parc;

QU'on accepte et procède à l'application d'un passage piétonnier par l'artiste locale Audrey Bourdeau de tout l'espace de l'intersection de la rue de l'Église et de la rue du Parc et un deuxième à l'intersection de la rue de l'Église et la Route 209 au prix de 1 250 \$, avec taxes;

QU'on procède à l'installation de trois (3) boîtes à jardin décoratives afin de créer un effet de rétrécissement à la hauteur de l'intersection de la rue de l'Église et de la rue du Parc de façon à y restreindre la circulation à une seule voiture à la fois;

QU'un rapport d'évaluation soit préparé et présenté aux pour la fin de l'année 2021 en vue d'évaluer le succès et les points d'amélioration en regard à la sécurité des automobilistes et des piétons.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**11.13 Adoption du projet de règlement établissant les normes relatives à l'occupation et l'entretien des bâtiments**

ATTENDU QU'en vertu des articles 145.41 et 145.41.1 à 145.41.5 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), toute municipalité locale peut prévoir, l'adoption d'un règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments qui permet à une municipalité de contrôler les situations de vétusté ou de délabrement des bâtiments situés sur son territoire;

ATTENDU QU'en vertu des articles 4, 6, 55 et 59 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C-47.1), toute municipalité locale peut prévoir toute prohibition et peut adopter des règlements en matière de salubrité et de nuisance;

ATTENDU QU'en vertu des articles 127 à 147 de la Loi sur le patrimoine culturel (RLRQ, chapitre P-9.002), suite à la citation d'un immeuble ou d'un site patrimonial, toute municipalité locale peut fixer par résolution des conditions relatives à la conservation des valeurs patrimoniales de l'immeuble ou du site en question. Ces



conditions s'ajoutent à la réglementation municipale et peuvent porter sur l'ensemble du bâtiment;

**ATTENDU QUE** plusieurs bâtiments de la municipalité de Franklin n'ont pas été suffisamment entretenus et que cette vétusté cause un préjudice aux propriétés des voisins qui eux respectent la réglementation;

231-06-2021 **ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné en janvier 2021 Résolution 026-01-2021; **IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Éric Payette

**APPUYÉ PAR** le conseiller Sébastien Rémillard

**ET RÉSOLU D'ACCEPTER** le 1<sup>er</sup> projet de règlement établissant les normes relatives à l'occupation et l'entretien des bâtiments;

**DE** prévoir l'adoption du règlement lors de la prochaine séance ordinaire du conseil municipal du mois de juillet 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**11.14 Avis de motion - Corrections des erreurs cléricales du Règlement de zonage**

232-06-2021 Avis de motion est donné par le conseiller Vincent Meloche à l'effet que lui-même, ou en son absence un autre conseiller, déposera et présentera à une séance ultérieure un projet de règlement en vue de modifier le règlement # 272 de zonage afin d'assurer de corriger toutes les erreurs d'orthographe, de grammaire et de terminologie. Ces modifications ne sont pas assujetties à l'approbation référendaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**11.15 Avis de motion - Modifications des normes pour les bâtiments accessoires et les dépendances**

233-06-2021 Avis de motion est donné par le conseiller Vincent Meloche à l'effet que lui-même, ou en son absence un autre conseiller, déposera et présentera à une séance ultérieure un projet de règlement en vue de modifier le règlement # 272 de zonage afin de permettre des garages et des abris véhiculaires plus grands et permettre plus de catégories de dépendances, notamment les gazebos et les pergolas. Ces modifications sont assujetties à l'approbation référendaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**11.16 Avis de motion - Corrections des erreurs cléricales du Règlement de lotissement**

234-06-2021 Avis de motion est donné par le conseiller Vincent Meloche à l'effet que lui-même, ou en son absence un autre conseiller, déposera et présentera à une séance ultérieure un projet de règlement en vue de modifier le règlement # 275 de lotissement afin d'assurer de corriger toutes les erreurs d'orthographe, de grammaire et de terminologie. Ces modifications ne sont pas assujetties à l'approbation référendaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**11.17 Avis de motion - Modifications des opérations cadastrales affectées par les cessions pour fin de parc**

235-06-2021 Avis de motion est donné par le conseiller Vincent Meloche à l'effet que lui-même, ou en son absence un autre conseiller, déposera et présentera à une séance ultérieure un projet de règlement en vue de modifier le règlement # 275 de lotissement afin d'assujettir toutes les opérations cadastrales aux cessions de fin de parc à l'exception d'une demande de cadastre pour une copropriété (horizontal ou vertical). Ces modifications sont assujetties à l'approbation référendaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**11.18 Avis de motion - Modifications pour assujettir toutes les opérations cadastrales en zone PAE au Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble**

236-06-2021 Avis de motion est donné par le conseiller Vincent Meloche à l'effet que lui-même, ou en son absence un autre conseiller, déposera et présentera à une séance ultérieure un projet de règlement en vue de modifier le règlement # 277 sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE) afin d'assurer que tous les projets de lotissement dans zones PAE soient assujettis au processus prévu par le même règlement. Ces modifications sont assujetties à l'approbation référendaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**11.19 Avis de motion - Modification du règlement de zonage 272 (remblai et déblai provenant d'un même terrain)**

237-06-2021 Avis de motion est donné par le conseiller Vincent Meloche à l'effet que lui-même, ou en son absence un autre conseiller, déposera et présentera à une séance ultérieure un projet de règlement en vue d'une modification du règlement du zonage 272 (remblai et déblai provenant d'un même terrain).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**11.20 Avis de motion - Mise en place d'un règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble**

238-06-2021 Avis de motion est donné par le conseiller Vincent Meloche à l'effet que lui-même, ou en son absence un autre conseiller, déposera et présentera à une séance ultérieure un projet de règlement en vue d'une mise en place d'un règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**11.21 Décision pour mise en place d'une Politique municipale amis des aînés**

Le point sera reporté à une séance ultérieure.

**11.22 Adoption du premier projet de règlement modifiant le règlement sur les PIIA**

ATTENDU que la quasi-totalité du territoire municipal est assujettie au règlement sur les PIIA;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par Vincent Meloche lors de la séance ordinaire du 6 avril 2021 résolution 144-04-2021;

239-06-2021 II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Meloche

APPUYÉ PAR le conseiller Sébastien Rémillard

ET RÉSOLU D'adopter la proposition des élus, tel que déposé lors de la séance du conseil municipal;

DE soustraire la zone RI-29 et HA-35 de la proposition choisie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**12. Loisirs, culture et vie communautaire**

**12.1 Confirmation d'engagement du Dépanneur Amigos pour la mise en place d'une halte publique**

ATTENDU le dépôt de la lettre d'engagement du Dépanneur Amigos pour la mise en place d'une halte publique;

240-06-2021 II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Meloche

ET RÉSOLU DE ne pas poursuivre les démarches, seulement dans le cas où la Municipalité serait propriétaire, étant donné que ladite proposition n'est pas appuyée par aucun autre élu municipal.

**12.2 Approbation du concept préliminaire de Sylvain Dubois - projet de structure monumentale**

ATTENDU la résolution 195-01-2021;

241-06-2021 II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Sébastien Rémillard

APPUYÉ PAR le conseiller Yves Métras

ET RÉSOLU QUE ce Conseil accepte le concept préliminaire de Sylvain Dubois pour le projet de structure monumentale;

QU'on mandate la direction générale à cibler des lieux possibles et voir la faisabilité pour l'implantation de ladite sculpture, tels que l'intersection de la route 202 et la Route 209 ou l'intersection de la Route 209 et la rue de l'Église.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**12.3 Formation d'un comité de travail constitué d'élus et de citoyens dans le cadre du développement d'un réseau sentiers récréatifs et pédestres sur le territoire**

ATTENDU l'intérêt du Conseil municipal à mettre en place un réseau de sentiers récréatifs et pédestres sur le territoire municipal;

ATTENDU l'importance d'intégrer une approche inclusive afin d'assurer un développement harmonieux et qui tient compte des besoins et des souhaits des résidents;

242-06-2021 II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Payette

APPUYÉ PAR le conseiller Sébastien Rémillard

ET RÉSOLU de former un comité de travail constitués d'un minimum de deux élus;

QUE les deux élus soient M. Payette et M. Rémillard soient nommé à siéger sur le comité en question;

QUE le comité de travail rassemble d'autres résidents et citoyens proactifs qui aideront à la mise en place d'un tel projet de sentiers récréatifs et pédestres sur le territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**12.4 Dépôt de lettre et demande d'aide financière de la Paroisse St-Viateur de la communauté de St-Antoine-Abbé**

ATTENDU le dépôt de la lettre du 27 mai 2021 à l'attention de la Municipalité de Franklin en regard aux impacts négatifs de la Covid-19 sur les revenus espérés au cours de l'année 2021;

243-06-2021 **II EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Sébastien Rémillard  
**APPUYÉ PAR** le conseiller Yves Métras

**ET RÉSOLU QUE** ce Conseil valide l'envergure de l'aide financière demandée en regard à la demande d'aide financière de la Paroisse St-Viateur de la communauté de St-Antoine-Abbé;

**QUE** le directeur général puisse fournir plus de détails sur la nature et l'ampleur de l'aide financière et présenter au prochain conseil municipal de juillet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**13. Développement économique**

Aucun point à ce sujet.

**14. Correspondance**

Aucune correspondance.

**15. Divers**

**15.1 Conditions d'implantation et de localisation des haltes cyclistes**

ATTENDU la résolution 117-03-2021;

244-06-2021 **II EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Sébastien Rémillard  
**APPUYÉ PAR** le conseiller Vincent Meloche

**ET RÉSOLU QUE** ce Conseil souhaite modifier la résolution 117-03-2021 de façon à ce que les quelques tables de pique-nique ne se situent pas sur un terrain commercial et que la priorité soit donnée aux terrains publics;

**QUE** la disposition des tables de pique-nique soit une disposition d'accueil pour halte (tables groupées);

**QUE** les tables de pique-nique situées au commerce Entre Pierre et Terre soient retirées et relocalisées dans le Parc Antoine-Labelle ou sur le terrain de la Maison municipale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**16. Documents à consulter**

**17. Parole aux élus**

**18. Levée de la séance**

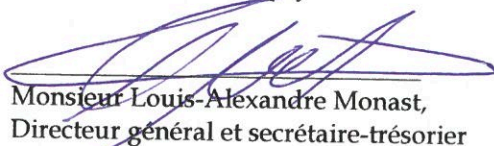
245-06-2021 **II EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Marc-André Laberge  
**APPUYÉ PAR** le conseiller Yves Métras

**ET RÉSOLU QUE** la séance soit levée. Il est 22h29.

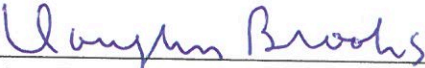
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ


**Certificat de disponibilité de crédits**

Je soussigné, directeur général/secrétaire-trésorier de la Municipalité, certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits nécessaires pour les dépenses ci-haut mentionnées et à être payées.

  
Monsieur Louis-Alexandre Monast,  
Directeur général et secrétaire-trésorier

La signature par le Maire du présent procès-verbal équivaut à l'acceptation de toutes les résolutions de la séance du Conseil municipal de ce 7 juin 2021, au sens de l'article 142 du Code municipal.

  
Monsieur Douglas Brooks,  
Maire

  
Monsieur Louis-Alexandre Monast,  
Directeur général et secrétaire-trésorier